

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Château-Porcien



Séance du 17/06/2024

- Nombre de membres présents : 10
- Nombre de membres représentés : 4
- 15 membres afférents au Conseil Municipal.
- 15 membres en exercice.
- 14 membres ont pris part à la délibération.

Date de la convocation : 12/06/2024
Date d'affichage : 12/06/2024

Objet de la délibération : **2024-06-07** **Réhabilitation du Lagunage**

Présents : M. Didier SIMON, Mme Marie-Chantal CORNET, Mme Monique POURU, M. Jean-Pierre COUTTIN, M. Laurent PERONNET, Mme Nelly MARCHAND, Mme Françoise MAILLOT, Mme Sophie HEDOUIN, Mme Céline ARTICLAUT, M. Jean-Luc LEGROUX,

Absents excusés : M. Patrick PERESSON, M. Ghislain BRIQUET donne pouvoir à Mme Marie-Chantal CORNET, M. Cédric FLEITER donne pouvoir à Mme Monique POURU, Mme Nadine BOJANEK donne pouvoir à M Jean-Pierre COUTTIN, Mme Ariane SAULNIER donne pouvoir à M Didier SIMON

Secrétaire de séance : Mme Céline ARTICLAUT

Le 17 juin 2024 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SIMON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 12 juin 2024.

Lors du conseil municipal du 8 septembre 2023 il a été approuvé le lancement du marché concernant les travaux de réhabilitation du lagunage.

Les travaux de ce dernier se dérouleront selon les caractéristiques suivantes :

- Vidange du bassin n°1 vers le n°2
- Curage du fond de bassin n°1 et renvoi vers un bassin tampon
- Retrait de la bâche du bassin n°1
- Reprise du fond de forme du bassin n° 1
- Pose d'une nouvelle bâche dans le bassin n°1 avec dispositif de dégazage
- Curage du bassin provisoire et n° 2 avec épandage des boues

L'estimation prévisionnelle des travaux est la suivante :

Coût estimé pour le nettoyage, préparation du fond de forme du bassin n°1 ainsi que la création d'un bassin provisoire	30 000.00 € HT
Coût estimé pour la mise en place d'une bâche dans le bassin provisoire, servant au stockage des boues du bassin n° 1	7 000.00 € HT
Coût estimé pour la reprise de la bâche sur le bassin n°1	110 000.00 € HT
Coût estimé pour le curage et traitement des boues du bassin n°2 et tampon	40 000.00 € HT
Coût estimé de la mission de maîtrise d'œuvre HT	11 000.00 € HT
Coût estimé pour la réalisation des mesures en sortie de bassin (2 mois)	10 000.00 € HT
Aléas (apport de matériaux supplémentaires)	20 000 € HT
Montant total de l'opération HT	228 000.00 € HT
Montant total de l'opération TTC	273 600.00 € HT

Il précise qu'une subvention DETR a été accordée pour un montant de 83400€

Par conséquent, Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal afin de l'autoriser à entreprendre les travaux de réparation selon les caractéristiques ci-dessus et de solliciter l'emprunt nécessaire à cette réhabilitation.

Une délibération sera prise lors du prochain conseil pour valider les modalités de l'emprunt.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide

- D'engager les démarches pour entreprendre les travaux de réhabilitation selon les données techniques présentées
- De solliciter l'emprunt nécessaire auprès des organismes bancaires
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 14

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le:
et publication ou notification
du

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le

ID : 008-210800983-20240617-20240607-DE



Fait en séance et les membres
présents ont signé après lecture.
Suivent les signatures.

Pour extrait conforme
Le Maire,

